



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

thon rouge

Question écrite n° 5607

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les préoccupations des artisans-pêcheurs qui demandent une meilleure répartition du quota de pêche au thon rouge en Méditerranée entre eux et les industriels pour la campagne 2013. Seules 17 tonnes supplémentaires sur 1 500 devraient être attribuées aux petits métiers, qui représentent 84 % des unités de pêche en Méditerranée. Or ces professionnels n'acceptent plus de se voir confisquer l'accès à cette pêcherie qui fut la leur pendant des décennies, bien avant l'industrialisation du secteur. La surexploitation industrielle du thon rouge depuis plusieurs décennies a en effet conduit à la fragilisation des stocks. Alors que la situation de la pêche se fragilise et que de nombreuses entreprises ont des difficultés à se maintenir, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour aider la pêche artisanale.

Texte de la réponse

Le quota de thon rouge de la France augmente en 2013 de 1 513 tonnes par rapport à l'année 2012. Cette augmentation touche à la fois la façade atlantique et la façade méditerranéenne et doit donc profiter équitablement aux deux façades, au regard des équilibres socio-économiques existants, soit + 97 tonnes pour la façade atlantique et + 1 400 tonnes pour la façade méditerranéenne (les 16 tonnes d'augmentation complémentaire revenant à la pêche de loisir et de plaisance). Cette augmentation est liée pour l'essentiel à la fin de l'application des pénalités supportées par la France depuis trois ans et appliquées majoritairement sur les thoniers senneurs. Leur activité économique est, contrairement à celle des petits métiers, directement et exclusivement dépendante des quotas de thon rouge qui leur sont alloués. La récupération stricte par les thoniers senneurs en 2013 de leur contribution au titre de ces pénalités aurait effectivement abouti à une augmentation très faible du quota des pêcheurs de thon rouge « petits métiers ». Les négociations menées à la fin de l'année 2012 avec l'ensemble des professionnels de la filière thon rouge de Méditerranée ont permis d'augmenter significativement les possibilités de pêche des « petits métiers » cette année, en les faisant passer de 98 tonnes à 230 tonnes, ce qui représente un doublement du quota normalement attribué aux petits métiers et constitue un effort significatif.

Données clés

Auteur : [M. Fernand Siré](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5607

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5355

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2642